

« FERMER LA BRÈCHE »

LE PROJET

Ce projet conjoint a été lancé en juin 2014 par les bureaux de l'Ombudsman du MDN et des FC et l'Ombudsman des vétérans après la constatation, bien documentée, qu'une brèche devait être fermée.



NOS RÉALISATIONS :

- Établissement du premier diagramme du processus de transition du début à la fin pour TOUS les membres en voie de libération pour raisons médicales.
- Inventaire des organismes tiers fournissant des services de transition.
- Publication de deux rapports (*Priorité d'embauche et Soutien aux familles*).
- **Recommandations faites aux FAC et à ACC**
 - Corriger l'absence de coordination officielle en matière de gestion des cas entre les FAC et ACC et l'exigence d'ACC de s'impliquer plus tôt dans le nouveau modèle de services de transition amélioré.
 - Mettre en œuvre un guichet unique et désigner des personnes chargées de guider les vétérans pendant leur transition. ACC met actuellement à l'essai un « rôle de soutien encadré » amélioré sous la tutelle des agents des services aux vétérans.
- **Renseignements éclairés, échange d'information et consultations**
 - Production d'une vidéo éducative sur le processus de transition.
 - Création d'une fiche infographique sur les défis qui se posent aux familles.
 - Un Twitter chat au sujet des difficultés que rencontrent les familles en transition.

COMMENT FERMER LA BRÈCHE

GOUVERNANCE

Établir des structures claires en matière de reddition de comptes et des rôles et responsabilités précis.

FINANCES

Assurer que les avantages et services d'ACC sont en place au moment de la libération.

Veiller à ce que le paiement de la pension de la LPRFC soit reçu au cours du premier mois suivant la libération.

FAMILLES

ACC doit faire un suivi auprès des familles vulnérables, prendre contact avec elles de façon proactive, comprendre leurs besoins et y répondre.

PRESTATION DES SERVICES

ACC doit intervenir plus tôt dans le processus de transition, et ce, à l'aide d'un seul <navigateur>.

Présenter une seule demande pour tous les avantages et services d'ACC.

Réduire le chevauchement et le double emploi dans les programmes de réadaptation professionnelle et d'assurance-invalidité prolongée des FAC et d'ACC.

Définir clairement les relations entre les FAC/ACC et les organismes tiers, ainsi que les rôles et responsabilités de chacun.

Les FAC doivent déterminer l'admissibilité à l'embauche prioritaire avant la libération.

AGIR LES 3 CHOSES À FAIRE POUR AVOIR UN RÉEL IMPACT

1 Présenter une seule demande pour tous les avantages et services d'ACC et recourir à l'aide d'un seul <navigateur> tout au long du processus.

2 Réduire le délai du premier paiement de la pension de la LPRFC et assurer que les avantages d'ACC sont en place au moment de la libération.

3 Réduire le chevauchement et le double emploi dans les programmes de réadaptation professionnelle et d'assurance-invalidité prolongée des FAC et d'ACC.

